

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **35**
Nombre de représentés : **9**
Nombre d'absents : **20**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT CINQ SEPTEMBRE
à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_092_CC_21
*Mise en œuvre du fonds de transformation
écologique du contrat de délégation de
service public de l'eau potable du
périmètre de gestion de la commune de Le
Port – Validation de l'action 2023
concernant l'étude de faisabilité pour la
Réutilisation des Eaux Usées Traitées
(REUT), pour les besoins industriels de la
SRPP.*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-
COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE -
M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE -
M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M.
Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique
VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE -
Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie
PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Isabelle CADET -
Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-
Josee MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT -
Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky
CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean
François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 0

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 septembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
02/10/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Suzelle BOUCHER - Mme Melissa PALAMA-
CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Gilles HUBERT - Mme
Amandine TAVEL - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme
Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M.
Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme
Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - Mme
Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa
COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ
procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR
procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme
Denise DELAVANNE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS - M.
Pierre Henri GUINET procuration à Mme Brigitte DALLY - Mme Jocelyne JANNIN
procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à M. Jean-
Bernard MONIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_092_CC_21 : MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU PÉRIMÈTRE DE GESTION DE LA COMMUNE DE LE PORT – VALIDATION DE L'ACTION 2023 CONCERNANT L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES (REUT), POUR LES BESOINS INDUSTRIELS DE LA SRPP.

Le Président de séance expose :

Par un contrat de délégation de service public conclu le 1^{er} Janvier 2022, le TCO a confié à la société RUNEO l'exploitation de son service d'eau potable.

L'article 20.2 de ce contrat prévoit la mise en œuvre d'un fonds de transformation écologique pour la réalisation d'actions innovantes.

Pour l'année 2023, la mise en œuvre de ce fonds concerne la « Réutilisation des Eaux Usées Traitées ».

Dans la réglementation française, l'expression « Réutilisation des Eaux Usées Traitées » (REUT) est utilisée pour désigner la valorisation, pour un ou plusieurs usages, des eaux résiduelles urbaines ou industrielles après leur traitement adapté en station de traitement des eaux usées.

De nombreuses pratiques permettent ou visent à valoriser tout ou une partie de l'eau usée après que celle-ci ait fait l'objet d'un traitement par une station de traitement des eaux usées.

Actuellement, les projets de REUT sont soumis à l'autorisation du préfet (cf. arrêté ministériel du 2 août 2010 modifié). Ils font l'objet d'une instruction par les services de l'État en charge de la police de l'eau. L'instruction interministérielle du 26 avril 2016 apporte des précisions pour une bonne mise en œuvre du cadre réglementaire en vigueur. Cette réglementation a été complétée par un nouveau décret en 2022.

Contexte de la réalisation de l'action innovante :

La SRPP, Société Réunionnaise de Produits Pétroliers, opère dans le stockage et la distribution de produits pétroliers sur l'île de La Réunion. Le carburant et le gaz sont acheminés par bateau et stockés au niveau de leurs installations. Ses installations sont implantées sur la commune de Le Port, autour de la station d'épuration (STEP). Le site s'étend sur environ 17 hectares.

Afin d'effectuer des tests de contrôle sur leurs bassins et le remplissage de leur bache de stockage pour la défense incendie (5 000 m³), la SRPP estime un besoin annuel entre 20 000 à 30 000 m³ d'eau industrielle.

Actuellement, ce besoin est desservi uniquement par de l'eau potable, avec une possibilité en cas de problématique sur le réseau public, d'alimentation par de l'eau de mer. L'eau de mer n'est pas une solution viable, car elle augmente la corrosion des installations. Ce volume d'eau est ensuite rejeté à la mer, après passage par un séparateur à hydrocarbure.

Pour des questions de développement durable, la SRPP a sollicité le délégataire RUNEO pour connaître les possibilités d'utiliser l'eau usée traitée, sortie de la station d'épuration de Le Port pour leur besoin en eau industrielle. L'emplacement stratégique de la STEP, pourrait permettre qu'aucun nouveau réseau ne soit créé.

L'objectif est de réutiliser les eaux usées traitées de la STEP pour les usages suivants (usages industriels) :

- Réépreuve des bouteilles de gaz,
- Travaux (nettoyage des réservoirs, des tuyauteries, séparateurs, lavage des citernes, postes de chargement, dégazage des citernes),
- Test des équipements de lutte contre l'incendie (couronne d'arrosage des réservoirs, canons, sprinklers, bornes incendie),
- Arrosage des espaces verts.

Face aux enjeux majeurs que sont le changement climatique, l'augmentation de la population et le partage de la ressource en eau entre tous les usages il est nécessaire d'accompagner l'émergence de solutions nouvelles, adaptées au contexte local. La réutilisation des eaux usées traitées peut constituer l'une des réponses à la raréfaction de la ressource. La valorisation de ce type d'usage, permettrait également de réduire nos prélèvements sur le milieu et donc de réduire l'impact sur la gestion de la nappe qui se situe sous la commune de Le Port.

Appel à projet

Au travers du fonds de transformation écologique du contrat de délégation de service public de l'eau potable sur le périmètre de la commune de Le Port, un appel à projet a été lancé pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique, mais surtout réglementaire pour la réutilisation des eaux usées traitées pour un usage industriel. Une enveloppe de 16 910.21 € HT par an est disponible à cet effet.

3 bureaux d'études ont répondu à la consultation portée par le délégataire. Après analyse par le délégataire, c'est BRL Ingénierie qui a remporté la consultation, pour un montant de 27 640 € HT. Cette étude fait l'objet d'un partenariat entre le délégataire RUNEO et le porteur de projet SRPP. Le suivi et la coordination de cette étude est faite avec le TCO au travers du contrat de DSP. L'ensemble des parties participera financièrement à hauteur de 1/3 du coût de l'étude, soit 9 213,33 €.

La part du TCO est financée par le fonds de transformation écologique du contrat de délégation de service public de l'eau potable pour un montant de 9 213,33 € HT.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 07/09/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE dans le cadre de l'article 20.2 du contrat de délégation de service public (DSP), du partenariat entre le délégataire RUNEO et le porteur de projet SRPP, pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réutilisation des eaux usées traitées pour un usage industriel.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président